

COMMUNE DE VILLEMONTAIS

(Loire)

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203317-20231024-ARR512023-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/10/2023

Affichage : 24/10/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

ARR512023

Madame Le Maire de la Commune de VILLEMONTAIS (Loire)

Vu le code général des collectivités territoriales, les articles L 2212.2 et suivants,

Vu les pouvoirs de police du Maire,

Considérant que l'immeuble situé à Villemontais (Loire) 21, impasse d'Arris présente un danger de sécurité,

Considérant qu'il convient de préserver la sécurité des habitants,

Considérant l'avis des services de secours d'interdire l'accès à l'immeuble.

A R R E T E

ARTICLE 1

L'accès à l'immeuble situé à Villemontais (Loire) 21, impasse d'Arris est interdit à compter du 24 Octobre 2023 à 12 h et ce jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 2

Le présent arrêté sera affiché sur l'accès de l'immeuble situé à Villemontais (Loire) 21, impasse d'Arris

ARTICLE 3

Madame le Maire de Villemontais ainsi que la brigade de gendarmerie de Roanne et Villerest seront chargés de l'exécution du présent arrêté seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Villemontais, le 24 Octobre 2023

Le Maire,

Marie Françoise GAUME

Marie Françoise Gaume

